

Christian COURTET

LORIENT HABITAT

Document généré le mardi 20 octobre 2020 à 17:25

## Vérification de l'avis :

## ANOMALIES

- 1 Anomalie(s) non bloquante(s) \*

Diffusion Internet	Version Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale		0	0 / 0	0 / 0

Diffusion Presse	Version Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
Ouest France - Bretagne - Morbihan - Format Résumé	Resumee				

Service : DDC

## Classification CPV :

Principale : 45211000 - Travaux de construction d'immeubles collectifs et de maisons individuelles

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## LORIENT HABITAT

M. Alain LAMPSON - Directeur Général  
4 bd Général Leclerc  
CS 95568  
56325 LORIENT - Cedex  
Tél : 02 97 21 06 96


 Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique un marché.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

<b>Objet</b>	<b>Numéro de la consultation : 2020090</b> <b>Marché de travaux pour la construction de 10 appartements locatifs rue des Bignonnes ( Pen er Prat 1) et 6 pavillons ( Pen er Prat 2) à Inzinzac Lochrist- Reconsultation du lot 13 Electricité</b>
<b>Référence</b>	2020090/BO
<b>Type de marché</b>	Travaux
<b>Mode</b>	Procédure adaptée
<b>Code NUTS</b>	FRH04
<b>Lieu d'exécution</b>	Pen er Prat 56650 INZINZAC LOCHRIST
<b>DESCRIPTION</b>	Forme de marché : ordinaire. Attribution d'un marché pour chaque lot.
<b>Code CPV principal</b>	<b>45211000 - Travaux de construction d'immeubles collectifs et de maisons individuelles</b>  La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Non

<b>Forme</b>	Prestation divisée en lots : Oui Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots Les variantes sont acceptées			
<b>Quantité ou étendue</b>	Des prestations supplémentaires éventuelles sont prévues dans le DCE			
<b>Lots</b>	<b>Libellé</b>	<b>Estimé € HT</b>	<b>Mini € HT</b>	<b>Maxi € HT</b>
N° 13	Electricité			
	Durée du marché : 22 mois.			

**Conditions relatives au contrat**

<b>Cautionnement</b>	Retenue de garantie de 5,0 %, qui peut être remplacée par une garantie à première demande. Garantie à première demande couvrant 100,0 % du montant de l'avance.
<b>Financement</b>	Prestations réglées par un prix global forfaitaire Prix fermes. Avance de 5,0 % accordée dans les conditions prévues au contrat. Délai global de paiement des prestations de 30 jours. Modalités de financement des prestations : Emprunts, fonds propres de Lorient Habitat et subventions.
<b>Forme juridique</b>	groupement conjoint avec mandataire solidaire Interdiction de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.
<b>Autres conditions</b>	Conditions particulières d'exécution : Début d'exécution du marché à compter de la date fixée par ordre de service.

**Conditions de participation****Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :****Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions :

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire; Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ( DATANT DE - 6 MOIS);

**Capacité économique et financière :**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Attestations SUR L'HONNEUR, ASSURANCES CIVILE&DECENNALE,Fiscales, URSAFF, Congés Payés DATEES DE MOINS de 6 mois suivant réglementation en vigueur; Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles; Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi; Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels;

**Référence professionnelle et capacité technique :**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années; Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin); Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont

responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage; Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat; Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.; Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat; Le mémoire technique devra indiquer au minimum les éléments suivants: 1- Le mode opératoire de réalisation des travaux 2- La liste des références et matériaux retenus 3- Les moyens et dispositions d'organisation du chantier 4- La capacité à pouvoir respecter le calendrier et les délais en moyens humains; Pour chaque certificat demandé, acceptation de tout moyen de preuve équivalent.

Marché réservé : Non

**Critères d'attribution** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**Renseignements** Correspondre avec l'Acheteur

**Documents** Dossier de consultation sur demande :  
Département développement construction  
4 boulevard Leclerc  
56325 LORIENT CEDEX

**Offres** Remise des offres le **13/11/20 à 22h00** au plus tard. ✓  
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.  
Unité monétaire utilisée, l'euro.  
Validité des offres : **90 jours** , à compter de la date limite de réception des offres.

**Dépôt** • Déposer un Pli dématérialisé

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation. Numéro de la consultation : 2020090 Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus

LORIENT HABITAT  
C. COURTET  
4 bd Général Leclerc  
56325 LORIENT  
Tél : 02 97 21 06 96

**Recours** Instance chargée des procédures de recours :  
Tribunal administratif de Rennes  
3, Contour de la Motte  
Hôtel de Bizien  
CS44416  
35044 Rennes Cedex  
Tél : 02 23 21 28 28 - Fax : 02 99 63 56 84  
[greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :  
Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.  
Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Envoi le à la publication

Publication aux supports de presse suivants : Ouest France - Bretagne - Morbihan

Marches-Publics.info V9.7



**Le Directeur Général**  
**Alain LAMPSON**